

Comment s'assurer de la valeur juridique du *Passeport Intellectuel CB* ?

La présentation du *Passeport Intellectuel CB* peut amener à croire que **ce système est trop beau pour être vrai** ou qu'il cache quelque chose... Ce scepticisme est parfaitement respectable...

Pour convaincre chacun de son bien-fondé en droit le *Consortium International d'Éditions USD System*, propose une solution simple : demander l'avis juridique d'un véritable spécialiste en propriété intellectuelle (*pas seulement en brevet d'invention*). Par exemple, une notoriété reconnue en la matière, tel que Maître Jacques Azéma*.

En réponse à cette légitime requête et en complément du présent document, il est vivement conseillé de lui remettre le document intitulé "***L'avis du juriste***", parce qu'il traite le sujet sur le fond.

Ce fascicule lui permettra de remettre **par écrit et signé de sa main** un avis juridique, par lequel il engagera sa responsabilité professionnelle, tant vis-à-vis des tiers que vis-à-vis de l'Ordre, dont il est membre.

Tout ce qui est dit uniquement par voie orale ~ *pour ou contre le Passeport Intellectuel CB* ~ n'a aucun intérêt... Pour valider ou invalider un tel produit, la rumeur n'est pas de mise... Seul l'écrit d'un professionnel engageant sa responsabilité est de valeur en la matière !

Le *Passeport Intellectuel CB* est livré non-publié pour la préservation des secrets de l'auteur. Sa publication systématique aboutirait, peu à peu, à l'extermination méthodique du brevet d'invention et des dessins et/ou modèles. **En revanche, du fait que le *Passeport Intellectuel CB* ne divulgue pas l'invention, la société d'exploitation, cessionnaire ou licenciée des droits d'exploitation de l'auteur, peut breveter l'invention à ses frais exclusifs, si tel est son désir et ce, en plein accord avec lui.**

Le *Passeport Intellectuel CB* est le seul instrument de propriété intellectuelle qui soit assorti d'une **GARANTIE** !

* Maître "Jacques Azéma" (*professeur agrégé des facultés de droit, directeur du Centre Paul Roubier, rédacteur du Lamy Droit commercial. Faire : [Jacques Azéma](#) sur le WEB*) a été l'un des défenseurs de l'adversaire de Pierre Aguesse, auteur d'un *Passeport Intellectuel* prototype. Ce fut un débat judiciaire sans précédent, qui permit à l'auteur d'un ouvrage littéraire et artistique non-publié de gagner sa cause quatre fois de suite contre un titre officiel d'invention délivré par l'INPI : 1° au tribunal de commerce de Lyon, 2° en Appel, 3° en révision d'Appel, 4° en Cassation le 04/07/2006.

** L'INPI a publié le 3 décembre 2003 sur internet un entrefilet intitulé "Avertissement". De fait, il s'agissait d'un acte de dénigrement contre le *Passeport Intellectuel CB* et le *Consortium USD System*, constitué de propos infondés et tendancieux... Michel Dubois a répliqué à cette feuille de chou par la publication sur internet d'un livret de 9 pages intitulé "*La rumeur et la vérité sur la propriété intellectuelle*". Malgré le caractère provocant de ce pamphlet, l'INPI n'a jamais répondu. Ni publiquement, ni par voie de justice... Voir ces documents sur www.sosinvention.com